

RECOMMANDATION UIT-R F.519*

SYSTÈME TÉLÉGRAPHIQUE ARQ DUPLEX À UNE SEULE VOIE

(1978)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que, de nos jours, on utilise fréquemment en radiotélégraphie des systèmes multiplex à correction d'erreur par répétition automatique (ARQ), dont les caractéristiques sont exposées dans la Recommandation UIT-R F.342;
- b) que, lorsque le volume du trafic ne justifie pas l'emploi de plus d'une voie, il paraît indiqué de recourir à un système ARQ à une seule voie,

recommande

que les systèmes fondés sur les principes énoncés aux § 1, 2, 4, 7**, 8*** et 9 de l'Annexe I à la Recommandation UIT-R F.342, lorsqu'ils s'appliquent à l'exploitation sur une seule voie, soient considérés comme convenant à l'application aux systèmes télégraphiques ARQ duplex à une seule voie.

* La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2000 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

** Aux fins de cette Recommandation, le § 7.1.2 de l'Annexe I à la Recommandation UIT-R F.342 doit se lire: «soit après qu'un nombre approprié d'éléments A et Z ait été compté...».

*** Aux fins de cette Recommandation, les cycles de transmission de 145 5/6, 97 2/9 et 72 11/12 ms s'appliquent respectivement aux rapidités de modulation de 48, 72 et 96 bauds.